



## Salon International de l'Agriculture 2010

### DOSSIER DE PRESSE



**25 ANS D'AGRICULTURE ULTRAMARINE**

Contacts presse ODEADOM :

Stéphane JORET : 01 41 63 19 78 - 06 79 95 29 66 - [stephane.joret@odeadom.fr](mailto:stephane.joret@odeadom.fr)

Martine DUMORTIER : 01 41 63 19 79 - [martine.dumortier@odeadom.fr](mailto:martine.dumortier@odeadom.fr)

Contact presse AGENCE POP ! :

Isabelle Lebaupain : 01 42 93 44 56 - 06 61 32 27 08 - [isabelle@agencepop.com](mailto:isabelle@agencepop.com)



## I – L'ODEADOM

- Son rôle
- Son organisation
- Des compétences régionales et multisectorielles
- Des interventions communautaires et nationales

## II – 25 ans d'agriculture outre-mer

- La situation en 1984
- Les mutations notables
- Synthèse générale des évolutions
- Bilan et perspectives pour l'agriculture ultramarine

## III – La communication avec le public au SIA 2010

- Les animations
- Communication média et multimédia

## IV – Les données clefs 2009

- Statut administratif français et européen
- Données générales relatives à l'économie agricole des départements et collectivités d'outre-mer
- Les principales productions agricoles par collectivité



## I – PRESENTATION DE L'ODEADOM

### 1.1. SON RÔLE

L'ODEADOM, Office de Développement de l'Économie Agricole D'Outre-Mer, créé historiquement en mai 1984, œuvre depuis le 1er avril 2009 au développement durable de l'économie agricole :

- des **quatre départements d'outre-mer** : **Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion** qui ont le statut de régions ultrapériphériques (RUP) dans le cadre de l'Union européenne;
- et de **quatre collectivités d'outre-mer** : **Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon** d'une part, qui ont le statut de pays et territoires d'outre-mer (PTOM) vis à vis de l'Union européenne, **Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin** d'autre part, qui ont le statut de régions ultrapériphériques dans le cadre de l'Union européenne.

L'Office assure la **gestion et le paiement** des aides nationales et communautaires destinées à toutes ces collectivités.

L'ODEADOM est un **établissement public administratif (ÉPA)**, placé sous la tutelle du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, du Ministère chargé de l'outre-mer, du Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et du Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

### 1.2. SON ORGANISATION

L'ODEADOM dispose d'un **budget de fonctionnement de 4 M€**. 39 personnes travaillent au siège montreuillois de l'établissement.

L'Office est doté d'un **Conseil d'administration** qui est notamment chargé de délibérer et donner un avis sur les projets de décisions réglementaires ou financières nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement et de suivre le développement de l'économie des départements et collectivités d'outre-mer relevant du périmètre de compétence géographique de l'ODEADOM.

L'Office dispose d'un **comité technique**, composé de quatre sections (banane, canne, productions de diversification animales, productions de diversification végétales). Ce comité technique regroupant des représentants de l'agriculture ultramarine et de l'administration, a un rôle de réflexion et de consultation pour les filières agricoles d'outre-mer. **Ce comité devrait se réunir pour la première fois en 2010.**

### 1.3. DES COMPÉTENCES RÉGIONALES ET MULTISECTORIELLES

Lieu d'échanges et de réflexion sur les filières agricoles et agroalimentaires, l'ODEADOM a pour mission de favoriser la concertation entre les professionnels et l'administration. L'Office offre un espace de discussion permettant de confronter les expériences des acteurs du monde agricole ultramarin au niveau régional et d'adapter les soutiens communautaires et nationaux aux contextes technique, commercial et économique des producteurs locaux.

Les actions soutenues par l'Office s'inscrivent principalement dans le cadre de **programmes sectoriels pluriannuels** (de 3 à 5 ans) élaborés par les professionnels locaux, le cas échéant avec l'appui des services déconcentrés de l'État (Directions de l'agriculture et de la forêt) et d'experts financés par l'ODEADOM. Les programmes sectoriels tiennent compte de l'analyse de la situation existante, fixent les objectifs à atteindre et les moyens mis ou à mettre en œuvre, tant par les professionnels eux-mêmes que par l'Office ou les autres bailleurs de fond (principalement, FEAGA, FEADER, Régions et Départements).

L'ODEADOM intervient pour **l'ensemble des filières agricoles**, dont les principales sont la banane et la canne à sucre. Il favorise le **développement de productions de diversification** destinées principalement à satisfaire les besoins du marché local. Certains produits, à l'exemple des melons, des ananas (ananas Victoria de la Réunion), des litchis et des fleurs tropicales, trouvent également leurs débouchés sur les marchés extérieurs, principalement au sein de l'Union européenne.

## 1.4. DES INTERVENTIONS COMMUNAUTAIRES ET NATIONALES

### 1.4.1. INTERVENTIONS COMMUNAUTAIRES

L'ODEADOM gère les mesures suivantes :

- la délivrance des certificats aux opérateurs pour l'**importation de bananes** dans l'Union européenne en provenance des pays tiers et le suivi de l'évolution du marché européen et notamment français ;
- la gestion des programmes de promotion communautaires du **symbole graphique des régions ultrapériphériques** (logo RUP) de l'Union européenne ;
- la gestion du programme **POSEI France** doté, pour l'exercice FEAGA<sup>1</sup> 2010, d'un **budget de 273 M€** décomposé comme suit :

	EN MILLIONS D'EUROS	ORGANISME PAYEUR
Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)	<b>20,16</b>	ODEADOM
Mesures en faveur des productions agricoles (MFPA) dont :	<b>251,39</b>	
- Primes animales	13,00	ASP
- Structuration de l'élevage	20,10	ODEADOM
- Importations d'animaux reproducteurs	0,74	ODEADOM
- Filière banane	129,10	ODEADOM
- Filière canne-sucre-rhum	74,90	ODEADOM
- Diversification des productions végétales	13,55	ODEADOM
Réseau de références et assistance technique	<b>1,45</b>	ODEADOM
<b>TOTAL</b>	<b>273,00</b>	

Les montants payés par l'ODEADOM au titre des aides communautaires par exercice FEAGA de 2006 à 2009 (en millions d'€) :

	2006	2007	2008	2009
OCM Banane	45,3	75,5	-	-
Promotion du logo RUP	0,7	0,7	0,4	1,8
<b>POSEI</b>				
RSA <sup>(2)</sup>	-	18,2	20,5	19,9
Animal	7,6	12,2	19,9	20,5
Banane <sup>(3)</sup>	-	-	129,1	129,1
Végétal hors banane	21,2	24,6	28,9	28,0
Réseau de références et Assistance technique	-	0,2	1,1	1,4
<b>TOTAL</b>	<b>74,8</b>	<b>131,4</b>	<b>199,9</b>	<b>200,7</b>

<sup>(1)</sup> Du 16 octobre de l'année N-1 au 15 octobre de l'année N

<sup>(2)</sup> L'ODEADOM est devenu l'organisme payeur du RSA à compter du 16 octobre 2006

<sup>(3)</sup> En 2007, la filière banane a été intégrée dans le programme POSEI FRANCE

## 1.4.2. INTERVENTIONS NATIONALES

### 1.4.2.1. Nature des interventions

Avec **6,1 M€ de crédits nationaux délégués**, l'Office met en œuvre les interventions suivantes :

- le soutien d'actions relevant de **programmes sectoriels pluriannuels** permettant principalement des investissements dans les exploitations agricoles et les industries de transformation, ainsi que l'encadrement en faveur des organisations de producteurs et la recherche et l'expérimentation ;
- l'organisation d'actions de **promotion** de produits ultramarins de qualité issus de l'agriculture pour favoriser leur mise en marché ;
- la conduite **d'études** de filières et de **missions d'évaluation et d'expertise** afin de faciliter des prises de décisions stratégiques concernant l'avenir de ces filières.

En ce qui concerne les départements d'outre-mer, les aides nationales versées par l'ODEADOM peuvent constituer la contrepartie nationale nécessaire à la levée des financements communautaires versés au titre du « Développement rural » (FEADER – 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC).

Les autres aides nationales versées par l'Office, aux départements d'outre-mer, relèvent d'une part de l'aide d'État notifiée « Aides au secteur agricole dans les départements d'outre-mer (DOM) » et d'autre part des sept aides d'État exemptées de notification aux services de la Commission européenne, à savoir :

- Aides en faveur du secteur de l'élevage ;
- Aides à l'assistance technique dans le secteur agricole ;
- Aides aux groupements de producteurs ;
- Aides destinées à encourager la production de produits agricoles de qualité ;
- Aides aux investissements dans les exploitations agricoles ;
- Aides à la recherche et au développement relatif au secteur agricole et alimentaire ;
- Aides aux études de faisabilité technique dans les secteurs agricoles et alimentaires.

En application de ce qui précède, l'ODEADOM a mis en place, en 2008, une nouvelle nomenclature budgétaire.

### 1.4.2.2. Montants versés entre 2006 et 2009 (en millions d'euros)<sup>(4)</sup>

	2006	2007	2008	2009
Encadrement et organisations de producteurs	2,14	2,10	2,05	2,15
Secteur de l'élevage	0,31	0,14	0,29	0,21
Investissements	1,82	1,34	1,80	0,74
Assistance technique	1,78	1,50	1,31	0,35
Recherche et expérimentation	0,39	0,12	0,27	0,40
Autres interventions	0,22	0,22	0,41	0,82
<b>TOTAL</b>	<b>6,66</b>	<b>5,42</b>	<b>6,13</b>	<b>4,67</b>

<sup>(4)</sup> Avant 2008, une partie des aides nationales versées par l'Office relevaient de cinq aides d'État et depuis 2008, d'une aide d'État et de sept aides d'État exemptées de notification.

**1.4.3. PAIEMENTS RELATIFS AU FONCTIONNEMENT ET AUX INVESTISSEMENTS**

	2006	2007	2008	2009
Fonctionnement	2,96	3,80	4,20	3,87
Investissements	0,10	0,06	0,05	0,04
<b>TOTAL</b>	<b>3,06</b>	<b>3,86</b>	<b>4,25</b>	<b>3,91</b>

## II – 25 ANS D'AGRICULTURE OUTRE-MER

A l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire de sa création, l'ODEADOM a souhaité la **réalisation d'un bilan de l'agriculture ultramarine depuis 1984**. L'Office a confié au cabinet LEVANTE CONSULTING le soin de réunir et analyser l'ensemble des informations disponibles.

Dans le cadre de l'édition 2009 du Salon International de l'Agriculture, l'ODEADOM a organisé un séminaire intitulé « 25 ans au service de l'agriculture d'outre-mer : bilan et perspectives » pour présenter les premières conclusions de ce bilan.

**Depuis, cet important travail de synthèse a été achevé et a été publié dans un ouvrage intitulé « L'ODEADOM depuis 25 ans au service de l'agriculture d'outre-mer » dont sont extraits les éléments ci-après.**

### 2.1. LA SITUATION EN 1984 DANS CHAQUE COLLECTIVITÉ

#### 2.1.1. GUADELOUPE

L'économie agricole de la Guadeloupe repose principalement sur les productions traditionnelles et exportatrices de la banane et de la canne à sucre. Les cultures de diversification végétale et l'élevage, malgré le développement dans quelques secteurs, restent trop limités pour couvrir significativement les besoins alimentaires de la population locale.

#### 2.1.2. GUYANE

L'agriculture en Guyane se limitait traditionnellement à une culture sur abattis, à la culture de la canne à sucre et à un élevage domestique extensif. Depuis le Plan vert (1975-1982), une agriculture plus moderne s'est développée avec notamment la culture du riz sur polder et, à un moindre degré, l'arboriculture fruitière.

#### 2.1.3. MARTINIQUE

L'économie agricole martiniquaise est dépendante des deux filières traditionnelles exportatrices, canne-sucre-rhum et plus encore, banane. Si les productions fruitières de diversification se sont développées depuis une décennie, les filières d'élevage ne sont pas encore, au global, suffisamment structurées.

#### 2.1.4. RÉUNION

L'économie agricole de la Réunion est historiquement dépendante d'une filière canne-sucre-rhum exportatrice dominante. Un effort de diversification a été mis en œuvre et se traduit par le développement de la production maraîchère et fruitière et, plus encore, de filières d'élevage très structurées.

#### 2.1.5. MAYOTTE

L'agriculture mahoraise est familiale, très peu mécanisée et conduite sur des exploitations de très petite taille. Elle constitue la principale activité productrice de l'île et le pilier de l'équilibre économique et social. La production agricole consiste en des cultures vivrières et des cultures traditionnelles d'exportation telles que l'essence d'ylang-ylang et la vanille.

#### 2.1.6. SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Compte tenu de la rigueur climatique, de la pauvreté des sols, et de l'étroitesse du marché local, les activités agricoles et d'élevage sont peu importantes et restent marginales.

## 2.2. LES MUTATIONS NOTABLES

### 2.2.1. LA SURFACE AGRICOLE UTILISÉE

#### 2.2.1.1. Une diminution marquée de la SAU dans trois DOM sur quatre

Au cours des vingt dernières années, les différents recensements agricoles et enquêtes de structures réalisés attestent le **très fort recul de la surface agricole utilisée (SAU)** à la Réunion (-12 %), mais de manière encore plus marquée aux Antilles, où la Guadeloupe a perdu le quart de sa surface agricole utilisée et la Martinique le tiers.

Les principaux facteurs explicatifs en sont :

- l'**urbanisation croissante** liée à l'augmentation de la population,
- la **tertiarisation** de l'économie,
- le **manque d'attrait** perçu par les nouvelles générations pour des carrières dans l'agriculture (pénibilité des tâches, revenus à la baisse), ainsi que l'impact des dispositifs de défiscalisation qui sont un moteur pour la promotion immobilière.

À l'inverse, et dans un contexte de forte augmentation de sa population, la **Guyane bénéficie d'un développement de l'agriculture** et de sa SAU, suite au Plan vert (1975) et grâce au développement d'une agriculture moderne dans la bande littorale.

#### 2.2.1.2. Une surface agricole utilisée en mutation

Les surfaces agricoles ont subi, depuis deux décennies, une **mutation forte de leur allocation entre cultures**. Elle traduit une certaine **spécialisation** de fait opérée selon les départements et collectivités d'outre-mer et le développement prioritaire de certaines filières.

Ainsi, en Guadeloupe, les surfaces de canne et de banane sont en baisse très marquée, traduisant le fort recul de ces filières. En Martinique, les évolutions sont plus contrastées avec une progression des cultures fruitières permanentes (banane et ananas), une stabilisation des surfaces allouées à la canne et un recul des cultures vivrières et légumières. La Guyane bénéficie d'une progression forte des surfaces consacrées aux céréales (riziculture). Enfin, à la Réunion, la forte réduction des surfaces cultivées en canne n'est pas compensée par la progression d'autres cultures, telles que les productions fruitières.

### 2.2.2. LES EXPLOITATIONS

#### 2.2.2.1. Une baisse du nombre d'exploitations dans trois DOM sur quatre

De manière encore plus marquée, le **nombre d'exploitations est en chute, à l'exception de la Guyane** qui bénéficie de la conjonction de la création d'exploitations modernes dans la bande littorale (riziculture, cultures fruitières), mais plus encore de petites exploitations de cultures sur abattis et à finalité variée (cultures vivrières, légumières, fruitières, élevage). Aux Antilles et à la Réunion, la disparition d'exploitations traduit à la fois le recul des productions traditionnelles d'exportation (canne à sucre, banane), mais également un phénomène de concentration en cours.

#### 2.2.2.2. Une concentration des exploitations

Dans l'ensemble des DOM, les évolutions en cours se sont traduites par le **renforcement du poids des exploitations de plus de 5 hectares**, qui concentrent entre 60 % et 77 % des surfaces agricoles utilisées. Cette tendance est généralisée, quelle que soit l'évolution de la SAU globale et traduit la **structuration et la professionnalisation** croissante des filières de production.

Des évolutions plus contrastées sont cependant à noter :

- à la Guadeloupe, le fort recul des exploitations de plus de 20 hectares est dû principalement à la chute de la production de banane et au recul de la canne ;
- à la Martinique, ce phénomène traduit pour sa part une forte restructuration des filières traditionnelles, ainsi que la structure de l'actionnariat agricole ;
- en Guyane, la progression est généralisée et l'équilibre entre tailles d'exploitation n'est pas bouleversé ;

- à la Réunion enfin, la structuration en interprofessions de nombreuses filières s'est traduite par une augmentation plus marquée des exploitations de taille intermédiaire (5 à 20 hectares).

### 2.2.2.3. Une chute des plus petites exploitations

Un autre éclairage sur les phénomènes de professionnalisation et de concentration en cours dans l'agriculture ultramarine est fourni par l'analyse de la répartition en nombre des exploitations par superficie cultivée. Ainsi, les exploitations les plus étendues (supérieures à 20 hectares) ne représentent que 1 % à 3 % du total, alors qu'elles mobilisent de 21 % à 52 % des surfaces cultivées selon les DOM.

**À l'exception de la Guyane**, où de nombreuses micro-exploitations traditionnelles et vivrières ont été créées, **plus de la moitié des exploitations inférieures à 1 hectare ont soit cessé leurs activités**, soit fait l'objet de regroupements dans des entités culturelles plus importantes.

### 2.2.3. LA POPULATION ACTIVE AGRICOLE

**La population active agricole** en outre-mer, en particulier permanente, s'est **réduite de manière drastique** dans trois des quatre départements d'outre-mer, la Guyane bénéficiant au contraire de la croissance du secteur agricole.

Ainsi, entre près des deux tiers et trois quarts des emplois permanents ont été supprimés dans ces trois DOM, cette évolution traduisant :

- la **réduction globale des surfaces** allouées et des productions ;
- la **baisse du nombre d'exploitations** et plus particulièrement des exploitations de très petite taille.

La concentration en cours et la rationalisation des exploitations ont amplifié la disparition d'emplois agricoles permanents.

### 2.2.4. LA STRUCTURATION : ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS ET INTERPROFESSIONS

Les producteurs de l'agriculture ultramarine ont favorisé, avec le soutien des pouvoirs publics, les **regroupements dans de nombreuses filières animales et végétales**, afin d'accroître leur poids économique et leur représentativité. Les regroupements de producteurs se sont fortement développés depuis près de quinze ans notamment dans le secteur des productions végétales, avec la création de groupements de producteurs et d'organisations de producteurs (OP). Les organisations de producteurs regroupent des producteurs qui s'associent pour prendre des dispositions destinées à créer les meilleures conditions possibles de commercialisation de leurs produits. Les OP constituent ainsi un élément clé de l'organisation des marchés.

**La filière banane** est certainement l'exemple le plus emblématique d'une structuration en interprofession réussie, avec la **création de l'UGPBAN** au sein de l'économie agricole de l'outre-mer, de par la durée et la complexité du processus.

## 2.3. SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES ÉVOLUTIONS

### 2.3.1. DES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES SELON LES RÉGIONS



#### 2.3.1.1. Guadeloupe

L'agriculture de la Guadeloupe reste toujours très dépendante de ses deux filières exportatrices traditionnelles. Si après un cycle de baisse, la production de canne à sucre a quasiment doublé en 25 ans, la filière banane a subi depuis près de quinze ans une chute sévère de son potentiel de production. Par ailleurs, des succès notables ont été obtenus dans la filière fruits et légumes avec des productions ciblées, alors que les filières animales doivent poursuivre leur structuration.



#### 2.3.1.2. Guyane

L'économie agricole de la Guyane est toujours duale, une agriculture traditionnelle et vivrière coexistant avec une agriculture mécanisée localisée sur la bande littorale et qui a bénéficié d'un fort développement depuis 25 ans. Dans un contexte de progression démographique marquée, la surface agricole utilisée (SAU) et le nombre d'exploitations ont fortement augmenté. Les filières végétales, fruits et légumes et riz, se sont structurées et ont développé leurs productions.



### 2.3.1.3. Martinique

L'économie agricole de la Martinique est toujours dépendante de la filière banane exportatrice, qui a su se restructurer et se professionnaliser pour maintenir ses débouchés commerciaux, malgré l'impact d'aléas climatiques successifs. La filière canne-sucre-rhum, malgré le maintien d'une production de rhum significative et la mise en place de l'AOC, est pour sa part en net recul depuis 25 ans. Hormis quelques productions de niche, les filières animales et végétales de diversification n'ont pas enregistré au global un développement marqué sur la période.



### 2.3.1.4. Réunion

La Réunion a réussi à se doter depuis 25 ans d'une économie agricole diversifiée. La filière exportatrice traditionnelle canne-sucre-rhum conserve une importance significative malgré un net recul. Les productions végétales, à l'instar de l'ananas, sont en progression et représentent un véritable potentiel de diversification. Par ailleurs, les diverses filières animales ont su se professionnaliser et se structurer et contribuent de manière significative à la couverture des besoins locaux.



### 2.3.1.5. Mayotte

L'agriculture de Mayotte est toujours traditionnelle et vivrière. Elle reste caractérisée par des exploitations familiales de petite taille, peu d'investissements et des filières encore trop peu professionnelles et structurées. Les productions traditionnelles exportatrices (ylang-ylang, vanille) subissent un déclin depuis 25 ans. L'aquaculture représente une activité agricole récente mais avec un fort potentiel commercial à l'exportation.



### 2.3.1.6. Saint-Pierre-et-Miquelon

Malgré des conditions naturelles défavorables, les productions maraîchères, l'élevage principalement avicole et l'aquaculture représentent pour Saint-Pierre-et-Miquelon une diversification économique, certes limitée en potentiel mais réelle, face au déclin irrémédiable de la pêche.

## 2.3.2. SYNTHÈSE GÉNÉRALE

**L'agriculture ultramarine est au global en net recul malgré son importance stratégique.**

**Les principaux facteurs de production de l'économie agricole ultramarine sont fortement orientés à la baisse depuis 25 ans :**

- la surface agricole utilisée (SAU) et le nombre d'exploitations sont en très fort recul, hormis en Guyane et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- la population active agricole poursuit une évolution à la baisse similaire.

Dans ce contexte, les **exploitations se concentrent de manière croissante et le poids économique relatif de l'agriculture dans les régions ultramarines est en recul** face à la tertiarisation croissante des économies locales.

Par ailleurs, l'économie agricole ultramarine est toujours caractérisée par son **extrême dépendance** qui est multiple :

- **dépendance produit**, via une spécialisation agricole de fait des DOM, avec la concentration des activités productives sur un petit nombre de produits et de filières traditionnelles historiquement dominantes : canne à sucre et banane ;
- **dépendance commerciale**, vis-à-vis de débouchés essentiellement limités à la France métropolitaine et à quelques pays de l'Union européenne avec un accès marginal au marché régional immédiat ;
- enfin, **dépendance vis-à-vis des fournisseurs**, avec une limitation des options d'approvisionnement constituant un des handicaps structurels des régions ultrapériphériques.

## 2.4. BILAN ET PERSPECTIVES POUR L'AGRICULTURE ULTRAMARINE

L'économie de l'outre-mer se caractérise avant tout par la nature des flux entrants et sortants, qui traduisent la situation insulaire, l'éloignement de la partie continentale de l'Union européenne et notamment de la métropole et l'étroitesse du marché local.

**Faiblesse de la couverture des besoins alimentaires locaux, dépendance croissante vis-à-vis de l'extérieur, qu'il s'agisse de la métropole et, au-delà, de l'Union européenne ou des pays de la région, déséquilibre de la balance commerciale** en raison de la faiblesse des exportations soumises par essence à la pression de la concurrence internationale, sont trois facettes majeures des économies ultramarines.

Face à ce constat, l'économie agricole de ces départements et collectivités d'outre-mer **bénéficie toutefois d'atouts forts et d'un véritable savoir-faire agricole et agroalimentaire**, constituant autant d'axes possibles de développement.

Des perspectives d'évolution et des axes de progrès majeurs peuvent être dégagés pour chacun des trois volets fondamentaux du développement agricole et rural de l'outre-mer :

- **économique ;**
- **environnemental ;**
- **social.**

### 2.4.1. LE VOLET ÉCONOMIQUE

Dans le domaine économique, on peut mentionner :

- rendre les populations locales plus autonomes, principalement en contribuant plus largement à la couverture des besoins alimentaires ;
- valoriser le savoir-faire local ;
- exporter les produits de niche à forte valeur ajoutée ;
- développer une labellisation indispensable ;
- renforcer la viabilité économique des entreprises ;
- développer la coopération et le commerce économique régional.

### 2.4.2. LE VOLET ENVIRONNEMENTAL

Dans le domaine environnemental, il s'agit de :

- lutter contre l'érosion des sols ;
- maintenir la qualité de l'environnement, notamment par la mise en œuvre sur le long terme de modes d'exploitation et d'usages durables ;
- poursuivre l'effort de recherche en agronomie et nutrition tropicale.

### 2.4.3. LE VOLET SOCIAL

Dans le domaine social, on peut citer :

- poursuivre l'aménagement de l'espace rural ;
- développer les liens « hommes, terroirs, produits » ;
- proposer des débouchés et des projets de vie car les filières agricoles et agroalimentaires constituent un creuset valorisant pour les forces vives et la jeunesse ultramarine.

Ces perspectives ont été largement reprises dans le cadre des « États généraux de l'outre-mer » tenus en 2009 et ayant conduit aux décisions prises dans le cadre du Comité interministériel de l'outre-mer de novembre dernier.



## III – LA COMMUNICATION AVEC LE PUBLIC AU SIA 2010



2010 marque la treizième année de présence continue de l'ODEADOM, vitrine de l'agriculture ultramarine, au Salon International de l'Agriculture. Cette année, le stand de l'ODEADOM, en **partenariat** avec l'**Institut géographique national (IGN)**, sera consacré à « **l'évolution de l'agriculture ultramarine sur les 25 dernières années** », principalement au moyen de photos aériennes issues du fond photographique de l'IGN.

### 3.1. LES ANIMATIONS



Le visiteur pourra découvrir et se procurer l'**ouvrage** intitulé « **25 ans au service de l'agriculture d'outre-mer** » qui met en valeur le travail des femmes et des hommes sur les terroirs ultramarins, et illustré des mêmes photos aériennes de l'IGN.

L'Office proposera également, plusieurs fois par jour : le « **pictionary de l'outre-mer** », jeu consacré aux productions agricoles et aquacoles ultramarines et à l'évolution de l'agriculture ultramarine depuis 25 ans. Après un moment privilégié et convivial autour de l'agriculture d'outre-mer, les gagnants se verront remettre l'un des objets créés spécifiquement pour l'occasion.

Le public se verra également proposer chaque jour une **démonstration différente et originale des produits agricoles et agroalimentaires ultramarins** par des agriculteurs, des transformateurs, mais aussi des créateurs mariant avec inventivité formes, saveurs et couleurs :

- Sam. 27/02 :** « Les fruits tropicaux »
- Dim. 28/02 :** « L'horticulture »
- Lun. 1/03 :** « Canne, sucre et rhum »
- Mar. 2/03 :** « Les plantes aromatiques, à parfum, médicinales et stimulantes »
- Mer. 3/03 :** « L'élevage »
- Ven. 5/03 :** « L'aquaculture »
- Sam. 6/03 :** « La banane »
- Dim. 7/03 :** « Les légumes exotiques »



### 3.2. COMMUNICATION MÉDIA ET MULTIMÉDIA



Comme chaque année depuis 2006, l'ODEADOM propose, sur son stand, une animation toujours plus innovante sous la forme, cette année, d'un **écran tactile**. Cet écran tactile nouvelle génération de 65 pouces mêlant la technologie **multitouch** et la **3D** permet de façon intuitive d'interagir avec le contenu (agrandir, zoomer, faire pivoter une image) de la même façon qu'un iPhone. Cette animation présentera de façon ludique les changements de l'agriculture ultramarine depuis 1984, notamment par le biais de photos aériennes issues du fond photographique de l'**Institut géographique national (IGN)**.



Comme l'année précédente, l'ODEADOM disposera, de nouveau, sur son stand, d'un **studio télévision**.

Cette opération est conduite en partenariat avec l'**association P2M**. Ce studio télévision permettra de donner la parole aux représentants professionnels ultramarins présents au Salon International de l'Agriculture. Plusieurs caméras permettront de filmer les moments forts du salon, notamment la cérémonie de remise, sur le stand de l'Office, des médailles d'or du Concours général agricole aux professionnels ultramarins, ainsi que l'ensemble des stands présents dans l'espace outre-mer du hall des régions françaises.

Les interviews et les reportages seront diffusés du 27 février au 6 mars de 14 heures à 18 heures par **TMA VISION** sur le site internet : [www.tmavision.com](http://www.tmavision.com)

Enfin, l'ODEADOM inaugurera un site internet : [www.imagom.net](http://www.imagom.net) Il permettra aux internautes de découvrir la **photothèque** de l'établissement et **télécharger des photos** libres de droit. Ce site internet sera complété régulièrement pour proposer, à terme, la totalité de sa photothèque.



## IV – LES DONNEES CLEFS 2009

### 4.1. STATUT ADMINISTRATIF FRANÇAIS ET EUROPÉEN

La Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont des départements d'outre-mer (statut français) depuis 1946 et des régions ultrapériphériques (statut Union européenne) depuis 1989.

Mayotte est une collectivité d'outre-mer (statut français) depuis 2003 et un pays et territoire d'outre-mer (statut Union européenne) depuis 1958.

Saint-Pierre-et-Miquelon est une collectivité d'outre-mer (statut français) depuis 2003 et un pays et territoire d'outre-mer (statut Union européenne) depuis 1985.

Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, rattachées jusqu'alors administrativement à la Guadeloupe, sont devenues en 2007 des collectivités d'outre-mer ainsi que des régions ultrapériphériques depuis l'adoption du traité de Lisbonne.

### 4.2. DONNÉES GÉNÉRALES RELATIVES À L'ÉCONOMIE AGRICOLE DES DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

#### 4.1.1. SUPERFICIE ET POPULATION

	GAUDELLOUPE	GUYANE	MARTINIQUE	REUNION
Superficie totale (km <sup>2</sup> )	1 702	86 504	1 128	2 520
Population totale	450 622	221 500	401 304	802 000
Population active	167 306	63 970	162 556	317 475
Produit intérieur brut (Mds €)	8,13	2,97	7,9	11,89
Valeur de la production agricole finale (M€)	265,43	103,28	246,52	329,2

	MAYOTTE	SAINT-BARTHÉLEMY	SAINT-MARTIN	SAINT-PIERRE ET-MIQUELON
Superficie totale (km <sup>2</sup> )	375	21	53	242
Population totale	186 452	8 255	35 263	6 125
Population active	51 524	3 966	14 476	3 194
Produit intérieur brut (M€)	610	179	421	161,1

## 4.1.2. RÉPARTITION DES TERRES ARABLES HORS PÂTURAGES

### GUADELOUPE

Répartition des terres arables hors pâturage en 2007 (ha)



■ Cultures industrielles, aromatiques, condimentaires, médicinales et stimulantes	14 500	<b>62 %</b>
■ Cultures légumières	2 842	<b>12,1 %</b>
■ Cultures fruitières permanentes et semi-permanentes	3 194	<b>13,6 %</b>
■ Autres	2 871	<b>12,3 %</b>
<b>Total</b>	<b>23 407</b>	

### GUYANE

Répartition des terres arables hors pâturage en 2006 (ha)



■ Cultures industrielles, aromatiques, condimentaires, médicinales et stimulantes	415	<b>3,1 %</b>
■ Cultures légumières	6 445	<b>48,5 %</b>
■ Cultures fruitières permanentes et semi-permanentes	585	<b>4,4 %</b>
■ Autres dont culture rizicole	5 835	<b>44 %</b>
<b>Total</b>	<b>13 280</b>	

### MARTINIQUE

Répartition des terres arables hors pâturage en 2007 (ha)



■ Cultures industrielles, aromatiques, condimentaires, médicinales et stimulantes	4 030	<b>23,8 %</b>
■ Cultures légumières	2 503	<b>14,8 %</b>
■ Cultures fruitières semi-permanentes	6 565	<b>38,9 %</b>
■ Autres	3 800	<b>22,5 %</b>
<b>Total</b>	<b>16 898</b>	

### RÉUNION

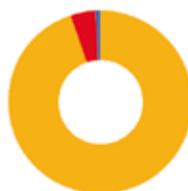
Répartition des terres arables hors pâturage en 2007 (ha)



■ Cultures industrielles, aromatiques, condimentaires, médicinales et stimulantes	26 728	<b>77,8 %</b>
■ Cultures légumières	1 917	<b>5,6 %</b>
■ Cultures fruitières permanentes et semi-permanentes	2 979	<b>8,6 %</b>
■ Autres	2 734	<b>8 %</b>
<b>Total</b>	<b>34 358</b>	

### MAYOTTE

Répartition des terres arables hors pâturage en 2003 (ha)



■ Cultures vivrières, maraichères et fruitières	17 111
■ Cultures plantes à parfum et aromatiques	837
■ Autres	101,6
<b>Total</b>	<b>18 049,6</b>

### 4.3 LES PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES PAR COLLECTIVITÉ

	GAUDELLOUPE	GUYANE	MARTINIQUE	REUNION
<b>PRODUCTIONS VÉGÉTALES (t)</b>				
Canne à sucre	689 894	3 043	208 322	1 772 411
Sucre	63 450	-	4 688	193 980
Rhum (hap) <sup>(5)</sup>	74 183	1 169	90 605	100 275
Bananes (fruit)	46 462	N.D.	141 488	N.D.
Fruits (hors banane) <sup>(6)</sup>	17 082	16 453	9 508	55 856
Légumes frais	44 458	20 021	43 512	41 839
Racines et tubercules	12 517	35 160	6 500	7 425
Riz	-	8 968	-	-
Horticulture (en milliers d'unités)	23 661	1 407	N.D.	N.D.
<b>PRODUCTIONS ANIMALES</b>				
Bovins (en têtes)	75 800	14 300	20 995	35 939
Lait (milliers de litres)	-	-	850	22 707
Ovins (en têtes)	2 300	1 400	14 400	1 000
Caprins (en têtes)	31 000	1 300	8 100	36 100
Porcins (abattages contrôlés en tec) <sup>(7)</sup>	1 037	408	1 080	11 554
Volailles de chair (abattages contrôlés en t)	250	63	938	9 608
Œufs (en millions d'unités)	17,7	11	30	127
Lapins (t)	34	1,2	30	274
Miel (t)	100	-	110	150
Production aquacole (en t)	11	25	86,8	160

	MAYOTTE
<b>PRODUCTIONS VÉGÉTALES (t)</b>	
Légumes fruits	936
Légumes feuilles	312
Légumes secs	1 810
Racines, tubercules et bulbes	9 240
Fruits frais (dont banane) et secs (dont coco)	34 079
Ylang-ylang	7
Vanille noire	2
<b>PRODUCTIONS ANIMALES</b>	
Bovins (en têtes)	13 786
Ovins (en têtes)	1 430
Caprins (en têtes)	22 811
Volailles de chair (abattages contrôlés en t)	N.D.
Œufs (en millions d'unités)	9,5
Aquaculture (t)	150

<sup>(5)</sup> Hectolitre d'alcool pur

<sup>(6)</sup> Uniquement pour Guadeloupe et Martinique

<sup>(7)</sup> Tonnes équivalent carcasse

**SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

**PRODUCTIONS VÉGÉTALES**

Plants de légumes (en milliers d'unités)	23,4
Laitues (en milliers d'unités)	26,8
Carottes (t)	0,4
Courgettes (t)	1,15
Pommes de terre (t)	30,55
Tomates (t)	6,2
Fraise (t)	2,0

**PRODUCTIONS ANIMALES**

Bovins (en têtes)	8
Ovins (en têtes)	238
Volailles de chair (nombre de poulets abattus)	44 353
Œufs (en millions d'unités)	0,7
Aquaculture (t) <sup>(8)</sup>	13,6

<sup>(8)</sup> L'ensemble des noix de Saint-Jacques sont déclarées en origine pêche au motif que l'élevage ne peut être mis en marché en tant que tel du fait des autorisations d'exportation de l'archipel

